

Milieux humides boisés



DÉFINITION

Les milieux humides boisés sont des tourbières boisées ou des marécages arborescents comportant des arbres de plus de 4 m de hauteur couvrant plus de 25 % de la superficie.

RÔLE

Les milieux humides boisés forment des écosystèmes qui maintiennent des fonctions écologiques et qui génèrent des services naturels à la population. La dynamique particulière de ces milieux favorise notamment la biodiversité en offrant une diversité d'habitats pour la faune et la flore.



LOCALISATION

La plupart des milieux humides boisés occupent les dépressions, les bas de pentes, les terrains plats ou sont situés près des cours d'eau et des lacs. Toutefois, il existe aussi des milieux humides situés en pente où la nappe d'eau affleure la surface du sol. Ce sont des sites à drainage oblique.

DESCRIPTION

Marécage arborescent

Les marécages arborescents sont des terrains soumis à des inondations saisonnières ou caractérisés par un sol saturé en eau de façon permanente ou temporaire et comportant une végétation ligneuse, arbustive ou arborescente croissant sur un sol minéral. Il existe deux types de marécages arborescents.

non soumis au débordement

Marécage arborescent dont l'alimentation en eau n'est pas associée au débordement d'un cours d'eau ou d'un lac.

Sols périodiquement saturés d'eau au dessus de la surface du sol dans les creux lors de la fonte des neiges ou lors de la remontée de la nappe phréatique à la suite de fortes précipitations.

Nappe phréatique de faible profondeur.



Jean Gaudet

soumis au débordement

Marécage arborescent dont l'alimentation en eau est associée à un lac ou à un cours d'eau adjacent en période d'inondation.

Inondations suffisamment longues (de quelques heures à quelques semaines) ou fréquentes (plusieurs fois par année ou quelques fois par décennie) pour influencer les sols et la diversité de la végétation.

Élévation du milieu relativement faible par rapport au niveau du cours d'eau ou du lac qui déborde.



Martine Lapointe

Tourbière boisée

Milieu humide boisé dont la surface du sol est recouverte de tourbe résultant de l'accumulation de matière organique partiellement décomposée (épaisseur minimale de 30 cm).

Nappe phréatique habituellement très près de la surface du sol en périodes humides et à faible profondeur en périodes estivales sèches.



CRECQ

Étang temporaire

Dépressions peu profondes (pas plus de 1 m) et de faibles superficies (généralement 0,1 ha) dépassant rarement 0,4 ha.

Eau généralement présente jusqu'en juin ou plus tard si les pluies sont abondantes.

N'est pas relié au réseau hydrographique.

Présence fréquente de nombreux débris ligneux.



Sébastien Nadeau, ARMVFPBSL

L'étang temporaire n'est pas un milieu humide, mais il peut se retrouver dans de nombreux milieux forestiers et jouer un rôle hydrique indispensable à la survie de plusieurs espèces.

TOUTES LES CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX HUMIDES BOISÉS SONT DISPONIBLES AU : WWW.ABF.QC.CA/MILIEUX-HUMIDES-BOISES



VOICI UN EXTRAIT DES SAINES PRATIQUES D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES LORSQUE DES TRAVAUX SYLVICOLES SONT RÉALISÉS DANS UN MILIEU HUMIDE BOISÉ

Construction de chemins et de ponceaux



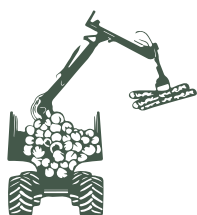
- Localiser et éviter certains milieux hydriques (source d'eau, résurgence, étang temporaire).
- Planifier de courtes longueurs de chemins.
- Installer les traverses de cours d'eau en période de faible débit, en dehors de la période de montaison du poisson et entre la plus courte distance des rives.
- Viser le moment de l'année où le niveau de la nappe phréatique est au plus bas.
- Prévoir la construction des chemins dans la direction parallèle à l'écoulement de l'eau.
- Augmenter la capacité portante en compactant la neige des chemins d'hiver.
- Éviter les habitats d'espèces floristiques et fauniques en situation précaire, les communautés naturelles rares, les refuges et les écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Planifier de faibles emprises.

Abattage et façonnage du bois



- Vérifier que les équipements sont adéquats (pneus larges, poids léger, mât long).
- En présence de plantes exotiques envahissantes, nettoyer la machinerie loin des cours d'eau.
- Conserver une bande de protection du couvert forestier riverain près des milieux hydriques.
- Favoriser l'ébranchage dans les sentiers.
- Éviter tout virage brusque.
- Empiler le bois en dehors des zones humides.
- Éviter de diriger l'abattage vers un cours d'eau.
- Éviter que les ponts d'hiver s'enfoncent dans le sol.
- Avoir à proximité une trousse de contrôle de déversement d'huile.
- Conserver des corridors boisés entre deux coupes totales.
- Planifier des coupes épousant la forme naturelle du paysage.

Débardage du bois



- Éviter la création d'ornières en anticipant les dégels hâtifs et les fortes pluies pour arrêter ou déplacer la machinerie.
- Minimiser l'apport de sédiments aux cours d'eau avec des structures de déviation.
- Ne pas circuler avec la machinerie dans les bandes de protection.
- Diminuer l'empreinte au sol en utilisant un porteur adapté (pneus larges, poids léger).
- Reculer à vide avec le débardeur.
- Planifier des sentiers de débardage parallèles à l'écoulement de l'eau.
- Créer un tapis de branches ou de cimes d'arbres pour augmenter la portance.

Remise en production forestière



- Viser la protection de la régénération naturelle haute et basse.
- Vérifier la présence de plantes exotiques envahissantes et ajuster l'intervention au besoin.
- Délimiter les bandes de protection des milieux hydriques.
- Disposer les andains de résidus forestiers de façon à prévoir des ouvertures (portes).
- Prioriser la présence des monticules naturels pour le reboisement.
- Lors de l'entretien de régénération, conserver la végétation basse et les arbustes fruitiers et éviter la période de nidification ainsi que les bandes de protection des étangs temporaires.

Suivi des interventions



- Enlever tous les ponts d'hiver avant la fonte des neiges.
- Ne pas utiliser les chemins d'hiver en saison estivale.
- Visiter fréquemment votre propriété pour observer les changements.
- Ne pas dépasser le seuil d'orniérage et rectifier au besoin avec du matériel en place.
- Faire le suivi de la présence du castor.
- Vérifier que les canalisations et les fossés évacuent l'eau loin des cours d'eau.
- Vérifier que les ponceaux assurent un libre écoulement de l'eau.
- Prévenir l'érosion et stabiliser les sols nus.
- Vérifier l'apparition de nouvelles colonies d'espèces exotiques envahissantes.

TOUTES LES SAINES PRATIQUES D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES SONT DISPONIBLES AU : WWW.AFBF.QC.CA/MILIEUX-HUMIDES-BOISES/#SAINES-PRATIQUES



Cette fiche est le fruit d'une importante concertation de plusieurs organismes locaux et provinciaux. L'Agence forestière des Bois-Francs tient à remercier chaleureusement tous les participants et participantes qui ont contribué à cette démarche collective.